

Mise en examen d'Agnès Buzyn : la classe politique gênée aux entournaures

Par Le Figaro avec AFP
Publié il y a 29 minutes



«*Quand on est un responsable politique, il y a forcément de l'action, des risques*», a réagi Damien Abad (LR) qui s'interroge sur la «*judiciarisation accrue de la vie politique française*». LUCAS BARIOULET / AFP

Silencieuse, mal à l'aise ou dans «*l'incompréhension*», la classe politique apparaît «*coincée*» par la mise en examen de l'ancienne ministre de la Santé Agnès Buzyn dans la crise du Covid-19, certains s'inquiétant de la «*judiciarisation accrue de la vie politique française*».

«*C'est une situation qui me gêne beaucoup*». Ce n'est pas un responsable politique qui le dit mais Laurent Berger, le secrétaire général de la CFDT, dans une émission pour France Inter diffusée dimanche. Et le syndicaliste, «*pas à l'aise*» avec ce qu'il juge être «*une dérive de la démocratie*», de souligner que cette mise en examen pour «*mise en danger de la vie d'autrui*» jette «*un peu à la vindicte populaire des responsables politiques qui ont sans doute fait leur travail comme ils ont pu*».

Dans la majorité, la défense du bilan d'Agnès Buzyn, qui «*a fait tout ce qu'elle pouvait et sans doute plus pour nous protéger*», selon le député et porte-parole de LREM Roland Lescure, laisse place à une inquiétude plus profonde, d'autant que l'actuel ministre de la Santé Olivier Véran ou l'ex-premier ministre Edouard Philippe sont également dans le viseur. La décision de

la CJR «*crée un précédent dangereux*», estime la députée LREM Aurore Bergé : «*Un ministre de l'Intérieur peut-il demain être tenu pour responsable pénalement d'un attentat qui serait commis puisqu'une ministre de la Santé semble pouvoir l'être pour la gestion d'une pandémie mondiale ?*»

Responsabilité politique ou pénale ?

Un point de vue partagé au-delà du parti présidentiel. «*Quand on est un responsable politique, il y a forcément de l'action, des risques*», a réagi sur BFMTV Damien Abad (LR) qui s'interroge sur la «*judiciarisation accrue de la vie politique française*». À gauche, écologistes et socialistes sont pour l'heure restés très discrets. «*Je ne pense pas que ce soit dans les tribunaux qu'on va régler les problèmes*», a fini par déclarer le communiste Fabien Roussel samedi sur France Info.

Quelques élus Insoumis ont salué cette première mise en cause d'ampleur dans la gestion de la pandémie en France. «*S'il y a eu des fautes, il faut qu'elles soient sanctionnées*», a de son côté déclaré la présidente du RN Marine Le Pen, qui lance sa campagne présidentielle ce week-end à Fréjus.

Quelle que soit leur couleur politique, les élus sont «*coincés*», estime Pierre Egea, professeur de Droit public à l'université Toulouse-Capitole. «*Dans l'opinion publique, la confiance dans les hommes politiques est quand même très émuée et le seul recours qui peut paraître objectif, même s'il ne l'est pas, c'est le juge.*»

Mais pour cet avocat à la cour, la décision de la CJR amène une «*confusion entre responsabilité politique et responsabilité pénale. Ce ne serait pas très grave si les infractions pénales n'étaient pas complètement floues*» mais «*'mise en danger de la vie d'autrui', c'est tellement large que ça permet des mises en examen tous azimuts*».

«Retour en arrière»

Pour Anne Levade, professeur de Droit public à l'université Paris-1, «*c'est plutôt de l'incompréhension que de la gêne*» qui domine chez les élus. «*La question d'une infraction, ce n'est pas de savoir si on a bien ou mal fait face à une crise, c'est de savoir si on a commis un acte qui est pénalement répréhensible*».

Trente ans après le scandale du sang contaminé qui a conduit à l'instauration de la CJR, «*cette espèce de glissement de la responsabilité politique vers la responsabilité pénale est très clairement un retour en arrière pour la théorie politique*», estime la juriste.

Juridiction d'exception contestée pour sa clémence et vouée à disparaître dans un projet de loi constitutionnelle présenté en 2019 en Conseil des ministres mais qui n'a pas été examiné, la CJR fait peser sur l'action politique «*un risque déraisonnable*», estime Mme Levade qui résume ainsi le dilemme: «*autant ne rien faire, sinon on va être poursuivi*».

Tout en affirmant sa «*solidarité*» avec Agnès Buzyn, Claude Evin, ancien ministre de la Santé (1988-1991) mis en examen par la CJR pour homicide involontaire dans l'affaire du sang contaminé avant d'obtenir un non-lieu, estime lui que «*cette procédure n'est pas anormale quand on est ministre de la Santé. Être responsable politique, c'est assumer la prise de risque*».